

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	32	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 08 avril 2024, après convocation légale reçue le 27 mars 2024, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelynne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

Etaient Absents représentés :

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), Mme Carine BLANC TESTE, (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET OLIVI), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Nadège BOISSIN), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry ROUX (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gêrôme VIAU (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE).

Étaient Absents non représentés :

M. Didier CARLE, Mme Cindy CLOP, M. Dominique DESFOUR, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **Mme Aurélie VERNHES** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Approbation du Plan de Financement du programme de travaux dans le cadre du
Schéma Directeur Assainissement pour l'année 2024-Ville de Sorgues**

Madame Sylviane FERRARO, Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la ville de Sorgues qui gérât la compétence « Assainissement collectif » en régie jusqu'en Novembre 2021, avait approuvé le projet de son Schéma Directeur et zonage d'assainissement par délibération n°05 lors de sa séance de Conseil Municipal du 26 février 2015, à l'issue de l'enquête publique et de l'avis favorable sans réserve du Commissaire enquêteur dont le rapport a été remis en date du 24 juillet 2014.

La compétence Assainissement collectif a fait l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération conformément à ces statuts qui indiquent que la collectivité

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

LES SORGUES DU COMTAT

N° : DE/46/7.5/08.04.2024-40

exerce en lieu et place des communes la compétence « Assainissement collectif ». Ce transfert a été approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 6 en date du 11 octobre 2021.

En novembre 2021, la Communauté d'Agglomération a lancé le diagnostic et la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Celui-ci a fait l'objet d'une restitution auprès des Services de l'Etat le 13 décembre 2023.

Il s'agit de lancer les travaux prioritaires pour l'année 2024 pour la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Par décision N°CC/46/7.5/2024-19 en date du 31 janvier 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat a sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le programme de travaux 2024 prévus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Sorgues.

Le programme de travaux est estimé à un montant de 933 020,00 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision du Président N°CC/46/7.5/2024-19 de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat en date du 31 janvier 2024 portant sur la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le programme de travaux 2024 prévus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Sorgues ;

Vu la présentation de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement en Bureau communautaire qui a donné un avis favorable ;

Vu la nécessité d'approuver le plan de financement pour la mise en œuvre des travaux prioritaires du Schéma Directeur d'assainissement pour l'année 2024 ;

Le Conseil communautaire, Madame Sylviane FERRARO, Vice-présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement du Schéma Directeur d'Assainissement ci-dessous.

Montant des travaux	Subvention de l'Agence de l'EAU 50%	Autofinancement 50 %
933 020 € HT	466 510 € HT	466 510 € HT

AUTORISE le Président ou en son absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document relatif au financement des travaux dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Auréli VERNHES,

La Secrétaire de séance



Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

Chaîne d'intégrité du document : FC B0 EF 0E 77 B0 52 54 58 D1 1B 70 49 B5 9A 6C

Publié le : 22/04/2024

Par : Christian GROS

Document certifié conforme à l'original

<https://publiact.fr/documentPublic/304435>

